

Le texte des projets de résolutions ci-dessous sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes approuve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes sociaux de la société arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Cet exercice 2022 se solde par un bénéfice net de **quinze milliards cinq cent quatre-vingt millions neuf cent soixante-six mille sept cent dix (15.580.966.710) de francs CFA**, après une dotation nette aux amortissements de **deux milliards quatre cent quarante-trois millions deux cent deux mille trois cent quarante (2.443.202.340) de francs CFA**, une dotation aux provisions de **six milliards quatre-vingt et un millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quinze (6.081.385.515) francs CFA** et le paiement de l'impôt sur les bénéfices de **cent trente-huit millions neuf cent quarante et un mille cinq cent soixante-cinq (138.941.565) de francs CFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Elle donne également bonne et valable décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du même exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes IFRS, et statuant sur ce rapport, approuve sans réserve lesdits états financiers.

TROISIEME RESOLUTION

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées par la loi 2008-26 du 28 juillet 2008 portant sur la Réglementation Bancaire au Sénégal et par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, et statuant sur ce rapport, approuve sans réserve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Elle donne également bonne et valable décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du même exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve les propositions du Conseil d'Administration sur l'affectation du bénéfice distribuable :

Bénéfice net de l'exercice	:	15 580 966 710
Report à nouveau antérieur positif	:	14 796 022 784
Total à répartir	:	30 376 989 494
Réserve légale (15% du bénéfice net)	:	2 337 145 007
Réserve facultative (0% du bénéfice net)	:	-
Dividendes (29% du bénéfice net)	:	4 500 000 000
Report à nouveau	:	28 039 844 488
Total réparti	:	34 876 989 494

CINQUIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de dix pour cent (10%) sur le dividende brut, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de **cent soixante-neuf (169) F CFA** par action de mille (1 000) F CFA.

La mise en paiement de ce dividende interviendra à compter du **1^{er} juin 2023** auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs à la somme globale et forfaitaire de **quarante-quatre millions quatorze mille sept cent treize (44.014.713) de francs CFA** au titre de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration répartira librement ces indemnités entre ses membres.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôts et de publication prévues par la loi.

**BILAN**

POSTE	PASSIF	31/12/2021	31/12/2022
1	Banques centrales CCP	-	-
2	Dettes Interbancaires et assimilées	108 770	64 627
3	Dettes à l'égard de la clientèle	445 946	546 022
4	Dettes représentées par un titre	-	-
5	Autres passifs	2 823	4 104
6	Comptes de régularisation	7 595	8 987
7	Provisions	2 581	2 703
8	Emprunts et titres émis subordonnés	5 248	5 248
9	Capitaux propres et ressources assimilées	53 327	64 615
10	Capital souscrit	24 000	24 000
11	Primes liées au capital	-	-
12	Réserves	8 578	10 238
13	Ecart de réévaluation	-	-
14	Provisions réglementées	-	-
15	Report à nouveau (+/-)	9 679	14 796
16	Résultat de l'exercice (+/-)	11 070	15 581
TOTAL DU PASSIF		626 289	696 306

BANK OF AFRICA SENEGAL

Route de Ngor Almadies
Immeuble ELAN Zone 12
BP 1992 RP Dakar

Tél: +221 33 865 64 64 - Fax: +221 33 820 42 83

MAZARS SENEGAL SA

14, Bld Djily Mbaye - Imm. Pinet Laprade
BP : 22440 DP. Dakar
RC : SN DKR 2001 B 1604
NINEA : 2083913 2S3

EUREKA AUDIT & CONSEILS

47, Bv de la République
Immeuble Sorano 1er Etage

BP : 15160 Dakar-Fann

Tel : 33 823 88 85

Fax : 33 823 88 86

**CONFORME
AUX LIVRES**

**BANK OF AFRICA**

BMCE GROUP



POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2021	31/12/2022
	ENGAGEMENTS DONNES	135 350	207 357
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT FAVEUR DE LA CLIENTELE	29 349	87 557
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTELE	106 001	119 800
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	2	-
	ENGAGEMENTS RECUS	295 097	339 169
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		-
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE DE LA CLIENTELE	295 097	339 169
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

BANK OF AFRICA SENEGAL
Route de Ngor Almadies
Immeuble ELAN Zone 12
BP 1992 RP Dakar
Tél: +221 33 865 64 64 - Fax: +221 33 820 42 83

MAZARS SENEGAL SA
14, Bld Djily Mbaye - Imm. Pinet Laprade
BP : 22440 DP. Dakar
RC : SN DKR 2001 B 1604
NINEA : 2083913 2S3

EUREKA AUDIT & CONSEILS
47, Bv de la République
Immeuble Sorano 1er Etage
BP : 15160 Dakar-Fann
Tel : 33 823 88 85
Fax : 33 823 88 86

**CONFORME
AUX LIVRES**

COMPTES DE RESULTAT

POSTE	PRODUITS / CHARGES	31/12/2021	31/12/2022
1	Intérêts et produits assimilés	36 655	39 947
2	Intérêts et charges assimilés	- 13 521	- 14 542
3	Revenus des titres à revenu variable	87	39
4	Commissions (produits)	13 452	21 179
5	Commissions (charges)	- 2 120	- 7 056
6	Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	8	-
7	Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	318	34
8	Autres produits d'exploitation bancaire	904	924
9	Autres charges d'exploitation bancaire	- 57	- 22
10	PRODUIT NET BANCAIRE	35 727	40 503
11	Subventions d'investissement	-	-
12	Charges générales d'exploitation	- 15 829	- 16 260
13	Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immob corp et incorp	- 2 348	- 2 443
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	17 550	21 800
15	Coût du risque	- 6 617	- 6 081
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 933	15 719
17	Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	143	1
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	11 075	15 720
19	Impôts sur les bénéfices	- 5	- 139
20	RESULTAT NET	11 070	15 581

BANK OF AFRICA SENEGAL
 Route de Ngor Almadies
 Immeuble ELAN Zone 12
 BP 1992 RP Dakar
 Tél: +221 33 865 64 64 - Fax: +221 33 820 42 83

MAZARS SENEGAL SA
 14, Bid Djily Mbaye - Imm. Pinet Laprade
 BP : 22440 DP. Dakar
 RC : SN DKR 2001 B 1604
 NINEA : 2083913 2S3

EUREKA AUDIT & CONSEILS
 47, Bv de la République
 Immeuble Sorano 1er Etage
 BP : 15160 Dakar-Fann
 Tel : 33 823 88 85
 Fax : 33 823 88 86

**CONFORME
 AUX LIVRES**